



Généralisation de l'affichage environnemental des produits de grande consommation

- + L'affichage environnemental des produits de grande consommation

La loi Grenelle 2 a décidé d'expérimenter l'affichage des informations environnementales sur les produits et services à partir du 1er juillet 2011.

L'affichage environnemental des produits concerne **les impacts environnementaux générés par un produit tout au long de leur cycle de vie**. Il permettra au consommateur :

- d'intégrer ces informations à critères de décision d'achat ;
- de comparer des produits de même catégorie, voire de différentes catégories de produits.

Grâce à l'harmonisation de l'affichage environnemental, les informations sur les produits seront ainsi comparables au sein d'un même lieu d'achat et ou même sur différents lieux d'achat.

Cet affichage doit porter sur le couple produit / emballage, être basé sur une approche multicritère et considérer l'ensemble du cycle de vie du produit.

Pour répondre à cet objectif, **une plate-forme générale sur l'affichage environnemental encadrée par l'ADEME et l'AFNOR a été initiée**. Sa mission est de mettre en place une méthode simplifiée d'évaluation des impacts environnementaux et de d'explorer les différentes possibilités pour un format de restitution. Pour ce faire, elle intègre plusieurs groupes de travail qui se décomposent en plusieurs niveaux :

- + une méthodologie transversale (applicable à tous les produits) d'évaluation des impacts s'appuyant sur les normes ISO 14040 et ISO 14044 en les précisant si nécessaire ;
- + l'élaboration de référentiels sectoriels, qui donnent des évaluations spécifiques pour les catégories de produits couvertes. Ces référentiels complètent la méthodologie générale et assureront la comparabilité entre produits d'une même catégorie (alimentaire, textile, ameublement etc.) ;
- + la réflexion sur le format d'affichage, qui tient compte des attentes des consommateurs, concerne la manière de restituer les résultats de l'évaluation environnementale des produits ;
- + une base de données générique et publique est en cours de développement afin que les opérateurs disposent d'une ressource commune pour réaliser les évaluations environnementales de leurs produits.

> L'AFNOR a mis en ligne un site Internet dédié à l'affichage environnemental. Ce site est ouvert à tous et accessible à l'adresse suivante :

affichage-environnemental.afnor.org.



L'AFNOR a publié en septembre 2011 la nouvelle version du référentiel des bonnes pratiques BP X30-323-0 intégrant l'annexe méthodologique révisée. Cette annexe fixe les exigences transversales pour l'évaluation environnementale des produits de grande consommation.

Pour les PME et les TPE notamment, l'ADEME a publié un guide de lecture de ce document afin d'expliquer et d'illustrer les choix méthodologiques qui y sont précisés.

Guides de lecture des référentiels sectoriels

Comme pour le BP X30-323 et son annexe méthodologique, l'ADEME a rédigé des guides de lecture pour les référentiels sectoriels validés par la plate-forme ADEME / AFNOR. Destinés notamment aux PME et TPE, ces guides de lecture expliquent et illustrent donc les choix méthodologiques spécifiques à chaque catégorie de produits.

Ces guides de lecture sont disponibles pour les catégories de produits suivantes :

Ameublement - Equipements de sport - Chaussures - Téléviseurs - Papier toilette - Shampoings et sont consultables gratuitement en version française et anglaise.

Initiatives pilotes

Depuis de nombreuses années, l'ADEME a contribué au développement d'étiquetages environnementaux (étiquette énergie, étiquetage véhicules). Forte de son expertise en ce domaine elle a accompagné des initiatives d'affichage environnemental sur les produits de grande consommation par des entreprises pilotes comme Casino et Leclerc



Leclerc : un bilan CO2 sur les tickets de caisse

Depuis avril 2008, les centres E. Leclerc de Templeuve et Wattrelos (60 000 foyers clients) ont expérimenté une démarche d'affichage du bilan CO2 des produits alimentaires, avec le soutien de l'ADEME, du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et l'expertise de Greenext. A côté du prix, les clients du supermarché sont informés de la **quantité de gaz à effet de serre - exprimée en kg équivalent CO2** - induite par la production, distribution et consommation du produit alimentaire.

- > Découvrez un exemple d'étiquette
- > Voir le site : www.jeconomisemaplanete.fr

+ Casino : un indice carbone sur les produits



Casino a mis en place son étiquetage selon une méthodologie élaborée par Bio Intelligence Service (Cabinet spécialisé dans le développement durable) ainsi que l'ADEME qui a soutenu techniquement et financièrement le dossier.

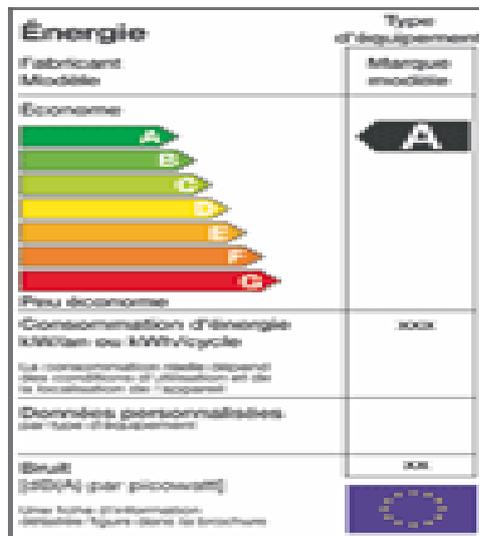
L'objectif était double : **informer les consommateurs sur l'impact environnemental** des produits de leur consommation courante et leur permettre de **faire leur choix en toute connaissance de cause**.

L'indice carbone mis en place en juin 2008 sur les premiers produits Casino intègre plusieurs étapes du cycle de vie du produit.

- > www.produits-casino.fr

Autres affichages réglementaires

Etiquette énergie



Les étiquettes énergie, une garantie de sobriété énergétique.

Mises en place par la Communauté européenne depuis 1995, **elles vous guident et vous signalent les appareils électroménagers et les ampoules économes.**

Les classes A ou B rassemblent ceux qui offriront les meilleurs performances en matière d'économies d'énergie. Ces différences de consommation sont loin d'être négligeables : la consommation électrique des appareils électroménagers peut varier du simple au quintuple. À chaque renouvellement des appareils, cela vaut la peine de s'en soucier.

Vous trouverez les étiquettes-énergie sur **les ampoules, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge**. Aucun sèche-linge ne bénéficie d'une classe A ou B, car ce sont des appareils très gourmands en énergie. En plus de vous renseigner sur les performances énergétiques de l'appareil, les étiquettes énergie vous précisent ses caractéristiques (volume de stockage pour un réfrigérateur ou un congélateur, efficacité de lavage, d'essorage, capacité et consommation d'eau pour un lave linge, niveau de bruit lorsque l'appareil fonctionne,...).